

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑫ Numéro de dépôt: **89401813.4**

⑤ Int. Cl.⁵: **E 03 D 9/02**

⑫ Date de dépôt: **26.06.89**

③ Priorité: **28.06.88 FR 8808643**

④ Date de publication de la demande:
03.01.90 Bulletin 90/01

⑧ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI NL

⑦ Demandeur: **L'OREAL**
14, Rue Royale
F-75008 Paris (FR)

⑦ Inventeur: **Clement, Manuel**
La Maison d'Ardoise Fondettes
F-37230 Luynes (FR)

Georgeault, Pierre
7, allée Vincent Scotto
F-37100 Tours (FR)

⑦ Mandataire: **Michardière, Bernard et al**
C/O CABINET PEUSCET 68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris (FR)

⑤ **Support de produit, notamment colorant, destiné à être accroché sur le rebord d'une cuvette de toilettes.**

⑤ Ce support, venant de moulage d'une seule pièce (1), comprend une cage (2) formée d'une demi-cage supérieure ajourée (6) et d'une demi-cage inférieure (5), qui sont articulées entre elles par une charnière-film (7). La demi-cage inférieure (5), formant un réservoir pour l'eau de chasse et comportant un orifice de sortie (16) destiné à être en communication avec une canalisation coudée formant siphon, porte extérieurement un appendice (10) dans lequel sont délimitées les deux branches de ce siphon. La demi-cage supérieure (6) porte le couvercle (10e) de cet appendice (10). Dans la position assemblée des demi-cages (5 et 6), la zone de liaison (14) entre les deux branches du siphon se trouve ainsi reconstituée. Le crochet de suspension (3), porté par la demi-cage inférieure (5), est basculable entre une position rabattue dans laquelle il est avantageusement obtenu au moulage et une position déployée en vue de l'utilisation, dans laquelle il est maintenu par des ergots (26) portés par la demi-cage supérieure (6).

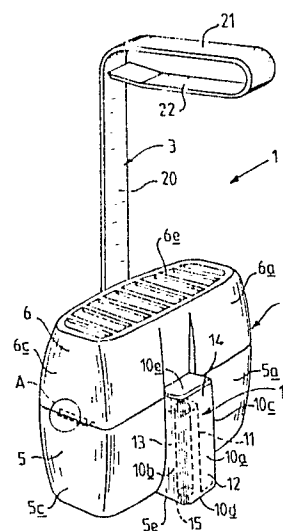


FIG. 2

Description

SUPPORT DE PRODUIT, NOTAMMENT COLORANT, DESTINE A ETRE ACCROCHE SUR LE REBORD D'UNE CUVETTE DE TOILETTES

La présente invention concerne un support de produit, notamment colorant, destiné à être accroché sur le rebord d'une cuvette de toilettes.

Un tel dispositif a pour but de distribuer une solution colorée produite pendant un temps limité à la suite de l'actionnement de la chasse d'eau et destinée au nettoyage et/ou à la désinfection de cuvettes de toilettes, et il est, de façon courante, constitué par un bâton de produit désinfectant hydrosoluble disposé à l'intérieur d'une cage ajourée, cette dernière étant associée à un crochet permettant sa suspension sur le rebord de la cuvette de toilettes. Lorsque la chasse d'eau est actionnée, une partie de l'eau de chasse se déverse sur la cage ajourée et entraîne par dissolution dans le fond de la cuvette une partie des substances actives contenues dans le bâton de produit.

Par ailleurs, la plupart du temps, le bâton de produit désinfectant renferme un colorant permettant de teinter l'eau à chaque utilisation de la chasse. Cependant, l'emploi de bâtons désinfectants et colorants présente l'inconvénient qu'à la suite de chaque actionnement de la chasse, il se produit tout naturellement en égouttage des barreaux de la cage et du bâton de produit qui y est contenu. Dans ces conditions, des gouttes d'eau à concentration croissante en colorant peuvent tomber, parfois pendant plusieurs heures, sur les parois de la cuvette, en laissant subsister une traînée colorée, qui est peu esthétique et qui peut être d'autant plus difficile à faire disparaître que l'égouttage de la cage a duré plus longtemps.

Pour remédier à cet inconvénient, on peut tout d'abord penser utiliser une cage dont la partie inférieure constitue un réservoir doté d'un orifice de sortie. Il s'ensuit que l'égouttage de la partie supérieure ajourée de la cage et du bâton se fait à l'intérieur du réservoir de la cage ; cependant, le niveau d'eau dans le réservoir, après actionnement de la chasse, affleure le niveau de l'orifice de sortie et s'il se produit un égouttage de la partie ajourée, le niveau d'eau monte, ce qui se traduit par une perte de gouttes d'eau colorée s'écoulant par l'orifice de sortie du réservoir. Il en résulte que l'on obtient toujours un égouttage, mais à plus faible concentration en colorant puisqu'il provient de l'orifice de sortie du réservoir.

Pour résoudre entièrement le problème posé ci-dessus, autrement dit pour supprimer complètement le phénomène d'égouttage afin d'empêcher la formation de traînées colorées, on a alors proposé que l'orifice de sortie du réservoir débouche dans une canalisation coudée formant siphon, dont le coude est disposé au-dessus de l'orifice de sortie.

Lorsque la chasse d'eau est actionnée, le niveau d'eau du réservoir passe au-dessus du coude de la canalisation de siphon ; le siphon est alors amorcé et il se produit un écoulement d'eau colorée passant par la canalisation de siphon ; lorsque le niveau d'eau descend au-dessous de l'orifice de sortie du

réservoir, de l'air pénètre à l'intérieur de la canalisation de siphon et provoque le désamorçage de ce dernier. Dans ce cas, même s'il se produit un égouttage du bâton désinfectant et colorant ou des barreaux de la cage à l'intérieur du réservoir, le niveau d'eau à l'intérieur de la cage peut monter légèrement vers le niveau du coude du siphon, sans que cela ne se traduise par une perte de gouttes d'eau colorée.

Il a été présenté ainsi de nombreuses réalisations de supports de bâtons désinfectants et colorants dotés de siphons qui sont disposés à l'intérieur ou à l'extérieur de la cage. Les réalisations dans lesquelles le siphon est disposé dans la cage sont extrêmement onéreuses, une telle disposition impliquant un moulage compliqué et/ou la mise en place de pièces rapportées dans la cage.

Une première simplification de la fabrication a été apportée par la disposition du siphon hors de la cage, comme le montrent les différentes réalisations décrites dans le brevet français n° 81-09221 et dans son premier certificat d'addition. Toutefois, dans toutes ces réalisations, le crochet de suspension, par lequel la canalisation de siphon est au moins partiellement définie, est un élément rapporté sur la cage. Ainsi, de telles réalisations à siphon extérieur nécessitent une phase d'assemblage du crochet à la cage.

La présente invention a pour but de simplifier encore la fabrication de supports de produits destinés à être accrochés sur le rebord d'une cuvette de toilettes et dotés d'un siphon extérieur.

A cet effet, il est proposé, selon la présente invention, que le support soit réalisé d'une seule pièce par moulage de matière plastique, la canalisation de siphon étant définie par un organe porté par une demi-cage supérieure et par un organe complémentaire porté par une demi-cage inférieure, les deux demi-cages étant reliées entre elles par au moins une charnière-film. Par ailleurs, le crochet de suspension est porté par l'une des demi-cages, par exemple la demi-cage inférieure, et l'on peut prévoir qu'il soit articulé à celle-ci de façon à pouvoir être moulé dans une position rabattue. La disposition relative des organes complémentaires devant constituer le siphon, de l'articulation des demi-cages et du crochet de suspension est alors choisie pour que l'on puisse effectuer le moulage du support dans la position rabattue précitée du crochet et dans la position ouverte des demi-cages.

Après le moulage, un simple rabattement de la demi-cage supérieure sur la demi-cage inférieure dans laquelle on a placé le bâton de substance désinfectante et colorante, suivi par le verrouillage de la cage ainsi constituée par des moyens complémentaires d'encliquetage prévus à cet effet, permet de reconstituer le support. Le crochet est ensuite placé dans sa position permettant la suspension sur le rebord d'une cuvette de toilettes.

La présente invention a donc pour objet le produit

industriel nouveau que constitue un support formé, d'une part, d'une cage destinée à contenir un produit utilisé notamment comme colorant de l'eau de chasse et comme désinfectant et, d'autre part, d'un crochet permettant la suspension de la cage sur le rebord d'une cuvette de toilettes, la cage comportant un fond et une paroi latérale définissant un réservoir pour l'eau de chasse et une partie supérieure ajourée pour le passage de cette dernière, un orifice de sortie étant pratiqué dans la paroi du réservoir, ledit orifice de sortie communiquant avec une canalisation coudée formant siphon située et débouchant à l'extérieur du réservoir, le coude de la canalisation étant disposé au-dessus dudit orifice de sortie mais au-dessous du bord supérieur du réservoir, l'extrémité de la canalisation coudée, qui ne communique pas directement avec l'orifice de sortie étant située à un niveau inférieur à celui du coude, la cage étant constituée d'une demi-cage inférieure comportant le réservoir d'eau de chasse et d'une demi-cage supérieure portant ladite partie ajourée, les demi-cages étant articulées l'une à l'autre par au moins une charnière-film et comportant des organes complémentaires de verrouillage assurant la solidarisation des deux demi-cages pour reconstituer la cage complète, le crochet de suspension étant porté par l'une des demi-cages et venant de moulage avec elle, caractérisé par le fait que les demi-cages portent extérieurement des organes complémentaires venus de moulage avec chacune d'elles et définissant, en position reconstituée de la cage complète, la canalisation coudée du siphon.

Conformément à un mode de réalisation particulier du support selon la présente invention, l'organe porté par la demi-cage inférieure pour définir la canalisation coudée formant siphon est constitué par un appendice ouvert à sa partie supérieure et divisé en deux compartiments, l'un délimitant la première branche du coude de la canalisation coudée de siphon, qui est disposé en aval de l'orifice de sortie du réservoir porté par la demi-cage inférieure, et l'autre délimitant la seconde branche du coude de ladite canalisation coudée de siphon qui débouche à l'extérieur, et l'organe complémentaire porté par la demi-cage supérieure est constitué par un couvercle destiné à venir fermer ledit appendice à sa partie supérieure et constituer avec lui la partie de liaison entre les deux branches de la canalisation coudée formant siphon.

L'appendice est notamment formé sur toute la hauteur de la demi-cage inférieure et le couvercle dudit appendice est constitué par un retour d'équerre vers l'extérieur formé en bordure de la demi-cage supérieure.

Conformément à un mode de réalisation particulier, l'appendice est constitué par un boîtier délimité par une paroi latérale qui présente une partie commune avec celle de la demi-cage inférieure et qui est raccordé à un fond, ledit boîtier comportant intérieurement une cloison s'étendant sensiblement perpendiculairement à la paroi associée de la demi-cage inférieure entre le fond et le voisinage de l'ouverture supérieure dudit appendice, cette cloison divisant ledit boîtier en un compartiment creux

en communication avec l'orifice de sortie du réservoir, et en un compartiment plein traversé d'une extrémité à l'autre par un canal constituant la seconde branche de la canalisation coudée formant siphon, débouchant ainsi dans le fond dudit boîtier.

Conformément à des caractéristiques particulières de la présente invention, les demi-cages du support s'assemblent suivant un plan sensiblement confondu avec le plan de symétrie longitudinal de la cage, et les demi-cages présentent une forme sensiblement parallélépipédique.

La canalisation de siphon peut être disposée de façon latérale par rapport à la (ou aux) charnière(s) d'articulation entre les deux demi-cages.

Avantageusement, le crochet de suspension est porté par la demi-cage inférieure, et, dans le cas précité où la canalisation de siphon est disposée latéralement par rapport à l'articulation entre les deux demi-cages, il est avantageusement disposé à l'opposé de cette canalisation de siphon.

Par ailleurs, le crochet peut être articulé par sa base à la demi-cage inférieure à l'aide d'une charnière-film, pour pouvoir être déplacé entre une position rabattue le long des demi-cages elles-mêmes en position déployée, dans laquelle il est formé lors du moulage, et une position déployée correspondant à la position d'utilisation. Dans cette disposition, le crochet peut coopérer avantageusement avec des moyens de retenue portés par la demi-cage supérieure.

Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- les figures 1 et 2 sont des vues en perspective du support selon l'invention, prêt à être accroché sur le rebord d'une cuvette de toilettes, la figure 1 montrant le côté portant le crochet de suspension et la figure 2, celui portant l'appendice de la cage délimitant intérieurement la canalisation coudée formant siphon ;

- la figure 3 représente en coupe dans le plan longitudinal vertical moyen de la cage le détail A de la figure 2 ;

- la figure 4 est une vue de dessus selon IV-IV de la figure 5, du support des figures 1 et 2, tel qu'il est obtenu au moulage. - la figure 5 est une vue en élévation latérale du support dans la position de la figure 4, selon V-V de cette dernière ; et

- la figure 6 est une vue en coupe de la cage et de la partie du crochet de suspension adjacent à la cage, dans la position assemblée du support, cette coupe étant effectuée dans le plan transversal vertical moyen de la cage.

En se référant au dessin annexé, on voit que l'on a désigné par 1, dans son ensemble, un support composé d'une cage 2 et d'un crochet 3 permettant de suspendre la cage 2 sur le rebord d'une cuvette de toilettes. La cage 2 renferme un bâton 4 de produit désinfectant et colorant, lequel est représenté en traits mixtes sur la figure 6.

La cage 2 est constituée d'une demi-cage infé-

rieure 5 et d'une demi-cage supérieure 6, si l'on considère le support 1 dans sa position d'utilisation, les deux demi-cages 5 et 6 étant articulées l'une à l'autre au moyen d'une charnière-film 7 venue de moulage. Le plan d'assemblage des deux demi-cages 5 et 6, rabattues l'une sur l'autre, est sensiblement confondu avec le plan de symétrie longitudinal horizontal de la cage 2.

Chaque demi-cage 5, 6 présente la forme d'ensemble d'un parallélépipède rectangle, dont les quatre faces (respectivement 5a, 5b et 6a, 6b pour les faces longitudinales ; et respectivement 5c, 5d et 6c, 6d pour les faces transversales) de la paroi latérale sont légèrement convergentes en direction du fond respectivement 5e, 6e.

La charnière-film 7 est disposée de façon à relier les bordures supérieures des faces latérales 5d et 6d, en étant située sensiblement au centre de ces bordures.

La demi-cage inférieure 5, porte, sur son fond 5e, quatre cales en relief 8, permettant de maintenir le bâton colorant et désinfectant 4 légèrement au-dessus du niveau d'eau subsistant à l'intérieur de la demi-cage 5 formant réservoir, entre deux manoeuvres de la chasse d'eau. Ces cales 8 sont formées par des ailettes raccordées au fond 5e et aux parois longitudinales 5a, 5b, deux ailettes étant raccordées à la paroi 5a, et les deux autres à la paroi 5b, ces ailettes 8 étant disposées de part et d'autre du plan vertical transversal de symétrie de la demi-cage 5, en étant parallèles à ce plan.

A l'opposé de la charnière-film 7, la demi-cage 5 porte, en bordure de la paroi 5c, un bourrelet d'encliquetage 9 dont le rôle est indiqué plus loin.

La paroi latérale 5a de la demi-cage inférieure 5 porte un appendice central 10 que l'on peut voir sur les figures 2, 4 et 6. Cet appendice 10 forme un boîtier délimité par la paroi précitée 5a et par une paroi latérale externe 10a opposée et parallèle à celle-ci, les parois 5a et 10a étant raccordées latéralement par des parois 10b et 10c, et le boîtier étant fermé par un fond 10d se trouvant dans le prolongement de la paroi 5e.

Les deux parois latérales 10b et 10c sont perpendiculaires à la paroi 10a. Par ailleurs, l'appendice 10 s'étend jusqu'à la hauteur de la bordure supérieure de la demi-cage 5.

Intérieurement, l'appendice 10 comporte une cloison 11 parallèle aux parois latérales précitées 10b et 10c, disposée sensiblement à mi-distance entre elles et divisant l'appendice 10 en deux compartiments, l'un (12) - à gauche si l'on regarde la figure 4 - étant creux, et l'autre (13) - à droite si l'on regarde cette même figure - étant plein. La cloison 11 ne s'étend toutefois qu'entre le fond 10d et le voisinage de la bordure supérieure de l'appendice 10, ménageant ainsi, à la partie supérieure de celui-ci, un espace libre 14 indiqué sur les figures 2 et 6.

Dans le compartiment plein 13, est pratiqué un canal 15, d'axe vertical si l'on regarde le support 1 dans sa position d'utilisation, ce canal 15 débouchant dans l'espace 14 à l'une de ses extrémités et dans le fond 10d à l'extrémité opposée.

Le volume intérieur de la demi-cage inférieure 5

communiquant avec le compartiment 12 par un orifice de passage 16 ménagé au voisinage du fond 5e. Le point haut du canal 15 est à niveau légèrement inférieur à celui du point bas du bâton 4.

Sur sa face latérale 5b, la demi-cage inférieure 5 porte une saillie médiane externe 17, au voisinage de sa bordure supérieure, cette saillie 17 se présentant sous la forme d'une plaquette. Le long de sa bordure latérale 18 qui se trouve du côté de la charnière-film 7, la plaquette 17 est reliée, par l'intermédiaire d'une charnière-film 19 venue de moulage, à la branche de base 20 du crochet 3. Cette branche 20, de longueur relativement grande, se prolonge en étant repliée une fois d'équerre pour constituer une branche plus courte 21, laquelle est repliée sur elle-même pour constituer la branche terminale 22, les deux branches 21 et 22 surplombant la cage 3 en position d'utilisation du support 1. Dans cette position, la branche 20 a basculé autour de la charnière-film 19 pour reposer, par sa tranche, sur la plaquette 17.

Par ailleurs, la bordure supérieure de la demi-cage 5 présente un décrochement vers l'extérieur, ménageant une portée périphérique 23 (figure 6) dont le rôle est indiqué plus loin.

La demi-cage supérieure 6, qui présente un fond 6e ajouré, pour permettre l'introduction de l'eau de chasse à l'intérieur de la cage 2, porte des moyens devant coopérer avec la demi-cage inférieure 5 pour assurer la fermeture de celle-ci, compléter l'appendice 10 qui délimite une canalisation coudée de siphon, et assurer la retenue du crochet 3, en position d'utilisation du support 1.

Ainsi, la bordure libre de la demi-cage supérieure 6 comporte un décrochement vers l'intérieur, ménageant une zone périphérique 24 d'appui contre la portée 23, en position repliée de la demi-cage 6 sur la demi-cage 5. Par ailleurs, la paroi 6c de la demi-cage supérieure 6 comporte intérieurement un crochet 25 destiné à venir coopérer avec le bourrelet d'encliquetage 9, pour le verrouillage des deux demi-cages 5 et 6 en position d'utilisation.

La paroi latérale longitudinale 6a est repliée d'équerre vers l'extérieur pour constituer une plaquette 10e, qui constitue, en position d'assemblage des deux demi-cages 5 et 6, le couvercle de l'appendice 10. La plaquette 10e comporte, sur sa face destinée à venir en liaison avec l'appendice 10, un bourrelet central 10f, dont le rôle est de pénétrer dans l'embouchure dudit appendice 10 pour assurer l'étanchéité de la fermeture.

Enfin, sur la paroi latérale 6b est disposée parallèlement à ladite paroi latérale une patte un relief 26, dont l'extrémité libre comporte un ergot destiné à venir bloquer la branche de base 20 du crochet 3, en position d'utilisation du support 1, lorsque ladite branche est mise en place entre la platte 26 et la paroi 6b.

Ainsi qu'on a pu le constater, le support 1 qui vient d'être décrit est constitué par une seule pièce qui vient de moulage, dans la position représentée sur les figures 4 et 5. Dans cette position, les deux demi-cages 5 et 6 sont totalement ouvertes et le crochet 20, relié à la demi-cage inférieure 5, vient entourer la demi-cage supérieure 6, sa branche terminale 22 étant, à la sortie du moule reliée en un

point d'attache provisoire 27, à la paroi latérale 6c de la demi-cage supérieure 6. Pour le moulage, il est nécessaire de prévoir un tiroir pour constituer l'orifice 16 de passage de l'eau de chasse entre le réservoir formé par la demi-cage inférieure 5 et le siphon pratiqué dans l'appendice 10.

La constitution du support 1 prêt à l'emploi est extrêmement simple. Après avoir introduit le bâton 4 dans la demi-cage inférieure 5 de façon à reposer sur les cales 8, et après avoir rompu la liaison 27, on rabat la demi-cage supérieure 6 jusqu'à encliquetage des organes complémentaires 9 et 25, constituant par la même occasion l'appendice 10 complet, puis, on fait basculer le crochet 3 autour de la charnière-film 19 et on assure le maintien du crochet 3 en repoussant la branche 20 jusqu'à ce que l'ergot de la patte 26 s'écarte pour le passage de cette branche 20 puis vienne bloquer celle-ci en position.

Lorsque la chasse d'eau est actionnée et que le niveau d'eau dans le réservoir constitué par la demi-cage inférieure 5 dépasse le niveau de l'extrémité supérieure de la cloison 11, l'eau contenue dans la demi-cage inférieure 5 s'écoule à travers l'orifice 16 et suit la canalisation coudée formant siphon constituée par l'espace intérieur du compartiment 12, la zone 14 et enfin le canal 15 ; l'eau pénètre alors dans le canal 15 et est ainsi évacuée à l'extérieur. Lorsque le niveau d'eau vient au-dessous du niveau de la bordure supérieure de l'orifice 16 l'air pénètre à l'intérieur de la canalisation coudée de siphon, ce qui entraîne l'arrêt immédiat de l'écoulement. Le niveau d'eau résiduel à l'intérieur du réservoir constitué par la demi-cage inférieure 5 est situé au-dessous de la partie basse du bâton 4 porté par les cales 8.

Il est bien entendu que le mode de réalisation ci-dessus décrit n'est aucunement limitatif et pourra donner lieu à toute modification désirable, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1 - Support formé, d'une part, d'une cage (2) destinée à contenir un produit (4) utilisé notamment comme colorant de l'eau de chasse et comme désinfectant et, d'autre part, d'un crochet (3) permettant la suspension de la cage (2) sur le rebord d'une cuvette de toilettes, la cage (2) comportant un fond et une paroi latérale définissant un réservoir pour l'eau de chasse et une partie supérieure ajourée (6e) pour le passage de cette dernière, un orifice de sortie (16) étant pratiqué dans la paroi du réservoir, ledit orifice de sortie (16) communiquant avec une canalisation coudée formant siphon située et débouchant à l'extérieur du réservoir, le coude de la canalisation étant disposé au-dessus dudit orifice de sortie (16), mais au-dessous du bord supérieur du réservoir, l'extrémité de la canalisation coudée, qui ne communique pas directement avec l'orifice de sortie (16) étant située à un niveau inférieur à celui du coude, la cage (2) étant constituée

d'une demi-cage inférieure (5) comportant le réservoir d'eau de chasse et d'une demi-cage supérieure (6) portant ladite partie ajourée (6e), les demi-cages (5 et 6) étant articulées l'une à l'autre par au moins une charnière-film (7) et comportant des organes complémentaires de verrouillage (9 ; 25) assurant la solidarisation des deux demi-cages pour reconstituer la cage complète (2), le crochet de suspension (3) étant porté par l'une des demi-cages et venant de moulage avec elle, caractérisé par le fait que les demi-cages (5 et 6) portent extérieurement des organes complémentaires venus de moulage avec chacune d'elles et définissant, en position reconstituée de la cage complète (2), la canalisation coudée de siphon.

2 - Support selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'organe portée par la demi-cage inférieure (5) pour définir la canalisation coudée formant siphon est constitué par un appendice (10) ouvert à sa partie supérieure et divisé en deux compartiments, l'un (12) délimitant la première branche du coude de la canalisation coudée de siphon qui est disposée en aval de l'orifice de sortie (16) du réservoir porté par la demi-cage inférieure (5), et l'autre (13) délimitant la seconde branche du coude de ladite canalisation coudée de siphon qui débouche à l'extérieur, et que l'organe complémentaire porté par la demi-cage supérieure (6) est constitué par un couvercle (10e) destiné à venir fermer ledit appendice (10) à sa partie supérieure et constituer avec lui la partie de liaison (14) entre les deux branches de la canalisation coudée formant siphon.

3 - Support selon la revendication 2, caractérisé par le fait que l'appendice (10) est formé sur toute la hauteur de la demi-cage inférieure (5) et que le couvercle (10e) dudit appendice (10) est constitué par un retour d'équerre vers l'extérieur formé en bordure de la demi-cage supérieure (6).

4 - Support selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé par le fait que l'appendice (10) est constitué par un boîtier délimité par une paroi latérale qui présente une partie commune avec celle de la demi-cage inférieure (5) et qui est raccordée à un fond (10d), ledit boîtier comportant intérieurement une cloison (11) s'étendant sensiblement perpendiculairement à la paroi associée de la demi-cage inférieure (5) entre le fond (10d) et le voisinage de l'ouverture supérieure dudit appendice (10), cette cloison (11) divisant ledit boîtier en un compartiment creux (12) en communication avec l'orifice de sortie (16) du réservoir, et en un compartiment plein (13) traversé d'une extrémité à l'autre par un canal (15) constituant la seconde branche de la canalisation coudée formant siphon, débouchant ainsi dans le fond (10d) dudit boîtier.

5 - Support selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que les demi-cages (5 et 6) s'assemblent suivant un plan sensiblement confondu avec le plan de symétrie longitudinal

horizontal de la cage.

6 - Support selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que les demi-cages (5 et 6) présentent une forme sensiblement parallélipédique.

7 - Support selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que la canalisation coudée de siphon est disposée de façon latérale par rapport à la (ou aux) charnière(s) d'articulation (7) entre les deux demi-cages (5 et 6).

8 - Support selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que le crochet de suspension (3) est porté par la demi-cage inférieure (5).

9 - Support selon l'une des revendications 7 et 8 prises simultanément, caractérisé par le fait

que le crochet de suspension (3) est disposé à l'opposé de la canalisation de siphon.

10 - Support selon l'une des revendications 8 et 9, caractérisé par le fait que le crochet (3) est articulé par sa base à la demi-cage inférieure (5), à l'aide d'une charnière-film (19), pour pouvoir être déplacé entre une position rabattue le long des demi-cages (5 et 6) elles-mêmes en position déployée, dans laquelle il est formé lors du moulage, et une position déployée correspondant à la position d'utilisation.

11 - Support selon la revendication 10, caractérisé par le fait qu'en position d'utilisation, le crochet (3) coopère avec des moyens de retenue (26) portés par la demi-cage supérieure (6).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

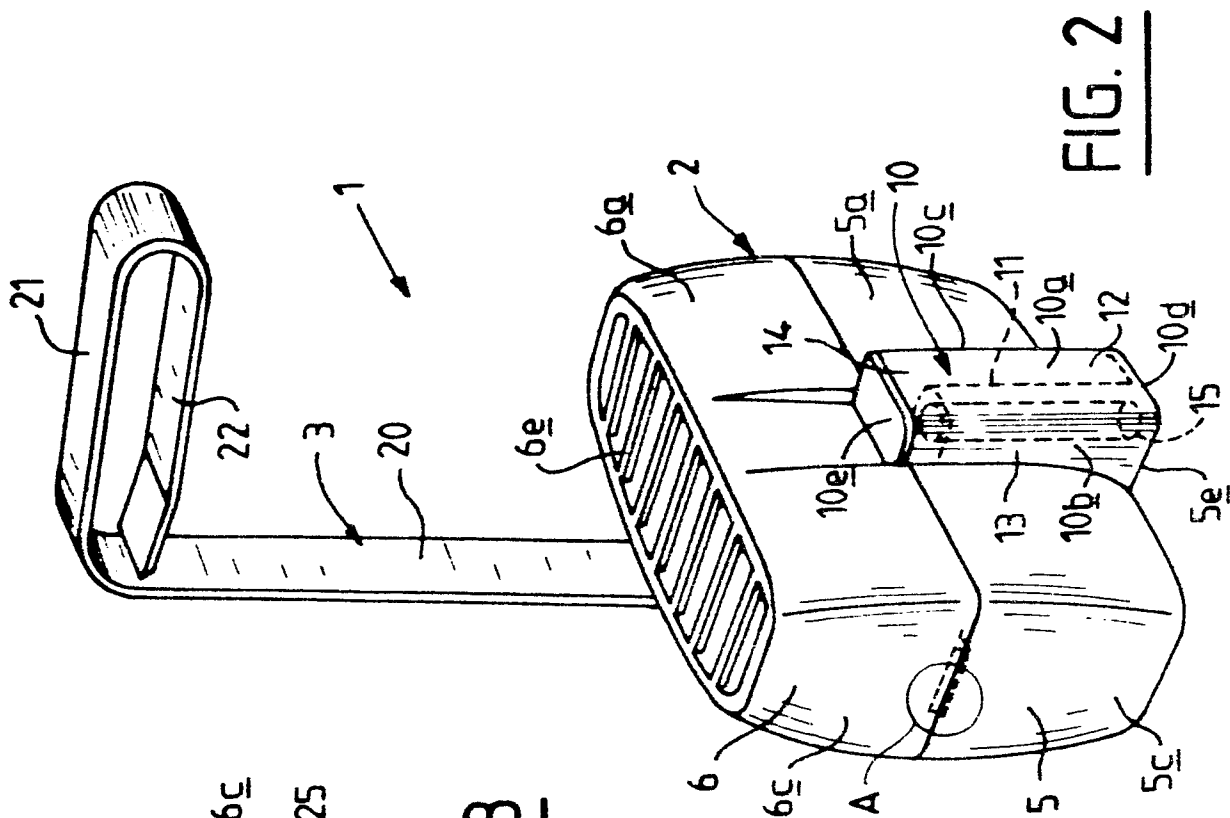


FIG. 2

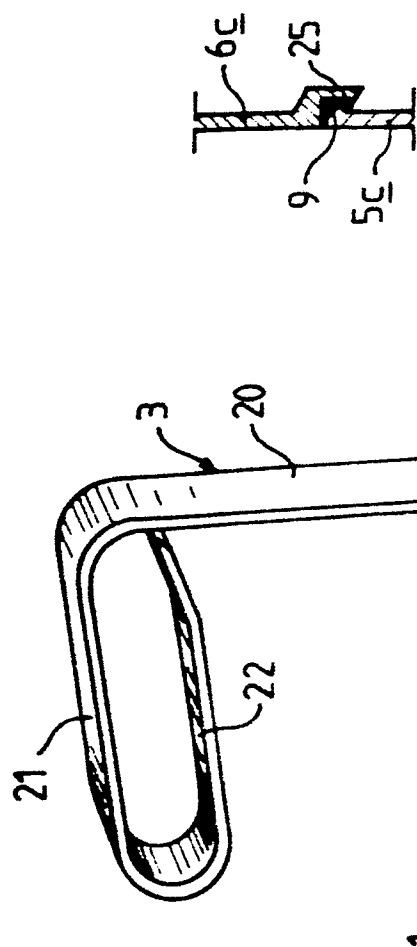


FIG. 3

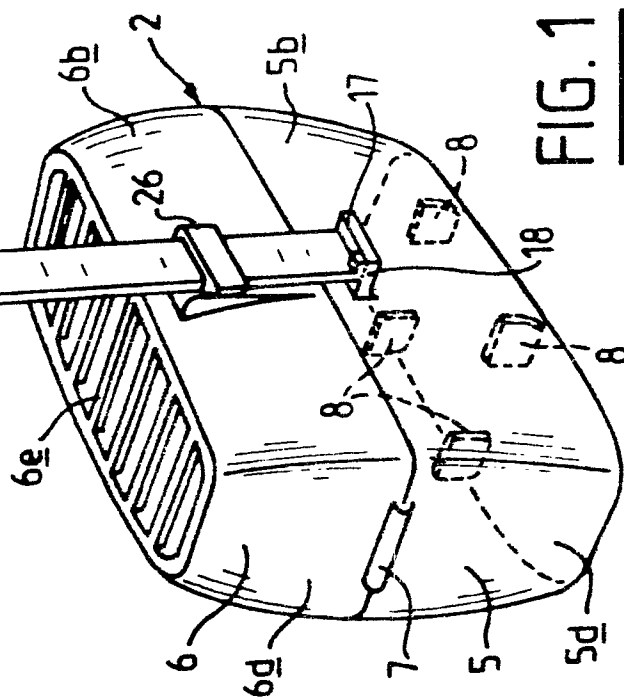


FIG. 1

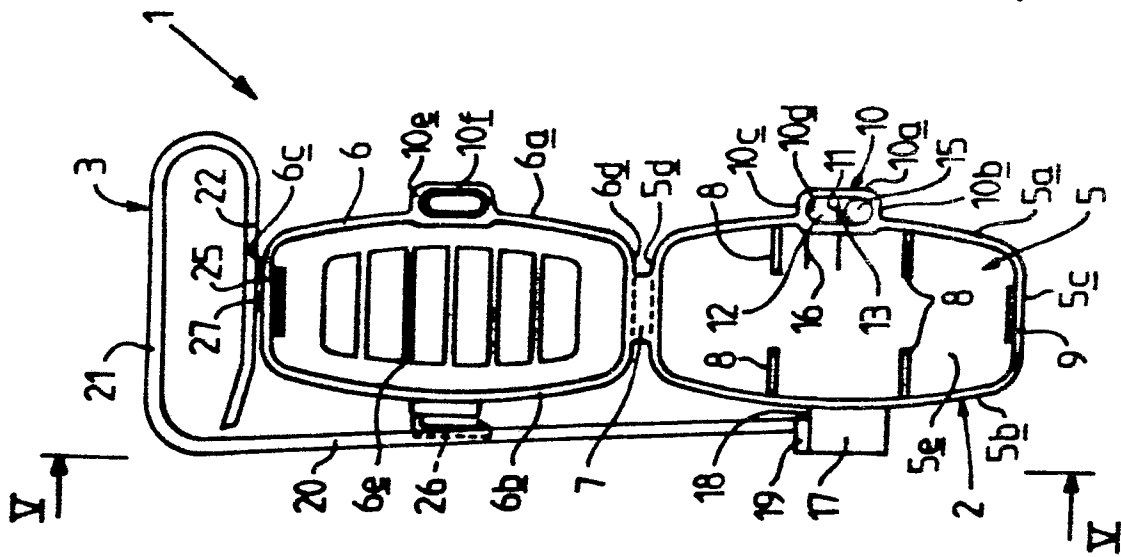


FIG. 4

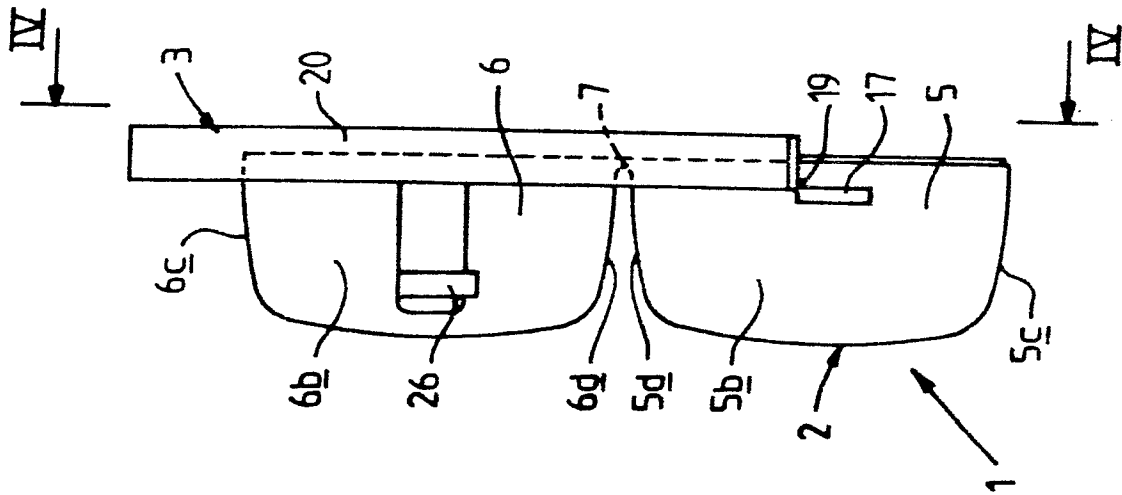


FIG. 5

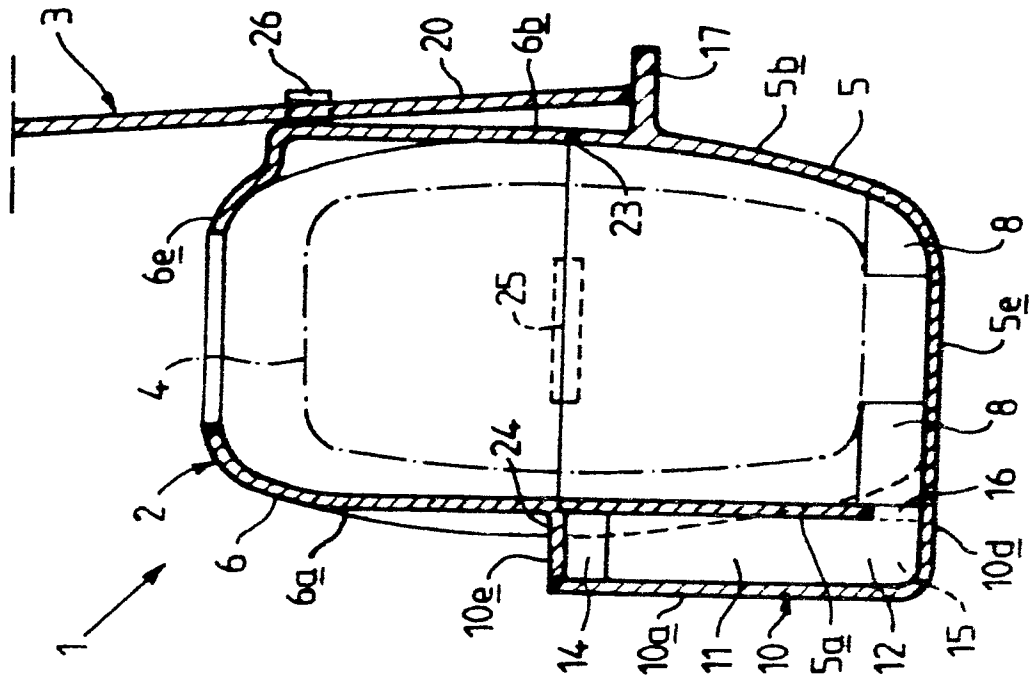


FIG. 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	GB-A-2 194 258 (YOUNGS) * En entier *	1	E 03 D 9/02
A	---	5,6	
Y	CH-A- 651 611 (KIENER) * En entier *	1	
A	---	2,3,8, 10	
A	GB-A-2 098 253 (L'OREAL) * Figures 1-3,8-13 *	2,3	
A	US-A-4 168 551 (HAUTMANN) * Figures 1,2; colonnes 3-6 *	1,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E 03 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-10-1989	Examineur HANNAART J.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			